

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20240620-lmc137523-AR-1-1
Date de télétransmission :	1 juillet 2024
Date de réception :	1 juillet 2024
Date d'affichage :	
Date de publication :	1 juillet 2024



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° SA/2024/0358

portant désignation des membres votants et du président du prix de la recherche historique des Alpes-Maritimes

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu le Code général des collectivités territoriales dans ses 1^{ère} et 3^e parties et notamment son article L.3221-7 ;

Vu les délibérations prises par le Conseil général les 12 octobre 1989 et 6 décembre 1989, relatives à la création de prix départementaux d'encouragement à la recherche historique ;

Vu la délibération prise par la Commission permanente le 26 décembre 1996, relative au prix départemental de la recherche historique ;

Vu la délibération prise par l'Assemblée départementale du 12 février 2024, relative à l'actualisation du règlement du prix de la recherche historique des Alpes-Maritimes ;

Considérant qu'il convient de désigner les huit membres votants du jury du prix de la recherche historique des Alpes-Maritimes ainsi que le président dudit jury.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : sont désignés en qualité de membres votants du jury du prix de la recherche historique des Alpes-Maritimes :

Quatre Conseillers départementaux :

- Madame Gaëlle FRONTONI, vice-présidente du Conseil départemental.
- Monsieur Auguste VEROLA, vice-président du Conseil départemental.
- Monsieur Bernard ASSO, conseiller départemental.
- Monsieur Mathieu PANCIATICI, conseiller départemental.

Quatre universitaires spécialistes du domaine :

- Monsieur Ralph SCHOR, professeur d'histoire contemporaine émérite, Université Côte d'Azur.
- Monsieur Michel BOTTIN, professeur d'histoire du droit émérite, Université Côte d'Azur.
- Monsieur Philippe JANSEN, professeur d'histoire médiévale, Université Côte d'Azur.
- Monsieur Jean-Paul PELLEGRINETTI, professeur d'histoire contemporaine, Université Côte d'Azur.

ARTICLE 2 : Monsieur Bernard ASSO, conseiller départemental, est désigné, en qualité de président du jury du prix de la recherche historique des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 : en application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 20 juin 2024

Charles Ange GINESY